

ARRETE

Interdiction de circulation

Ouverture d'une tranchée pour la pose d'un réseau de fibre optique VC 2 – Chemin du Rochoir / VC 3 – La Clinerie / VC 4 – La Chaurie Beau-désert

Le Maire d'OUZOUEUR SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société STARTER TP sise 71 Rue des Bois 68 540 FELDKIRCH, pour l'ouverture d'une tranchée pour la pose d'un réseau de fibre optique sur :

- la VC 2 – Chemin du Rochoir
- la VC 3 – La Clinerie
- la VC 4 – La Chaurie Beau-désert

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie intercommunale,

Vu la délivrance d'une permission de voirie en date du 29/11/24, pour les travaux à effectuer, par la Communauté de Communes du Berry Loire Puisaye,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération.

N° 93/24

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du 9 Janvier 2025, pour une durée de 30 jours, les VC N°2, 3 et 4 seront barrées, le temps des travaux, sauf pour les riverains, les véhicules d'urgence et les véhicules autorisés et une déviation mise en place.

Le stationnement et le dépassement seront interdits sur ces voies au droit et à proximité des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, sur cette voie.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUEUR SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de SULLY SUR LOIRE
- au Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- à la Société STARTER TP

Fait à OUZOUEUR SUR TREZEE, le 30 décembre 2024.

Le Maire,
Denis GERVAIS

